

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE MONTMORENCY  
COMMUNE DE MARGENCY**

**EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*Date de Convocation : 12/12/2025

\*Date d'Affichage : 12/12/2025

\*Conseillers en exercice : 23

\*PRÉSENTS : 14

\*VOTANTS : 16

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 Décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

**Etaient présents :** Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints, Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Christel COHENDET, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Murielle FANOUILLERE, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO Monsieur Dominique REVEILLERE,

**Etaient absents excusés :**

Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Sophie Rima GHADBAN pouvoir à Monsieur Bernard GLENAT,

Monsieur Fodié DIARRA, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Rima Monsieur Olivier SCARSETTO Madame Emilie POUJOL, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Bernard GLENAT a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL N° 5 : AVENANT N° 2 au contrat n°2025-015 Travaux de construction Maison de santé lot 9 Revêtements de sols et muraux avec la société FCR**

**Modifications introduites par le présent avenant :**

- Carrelage de l'escalier secondaire de la maison de santé,
- Modification du revêtement de sol souple en carrelage afin de convenir aux attentes du DTU.

**Incidence financière :**

La société FCR, titulaire du marché concernant le lot 9, nous propose d'effectuer ces modifications. Leur devis pour la modification sera d'une plus-value d'un montant de 3 532 € HT.

Soit une augmentation de marché pour l'avenant 2 de 6,03 %,

Soit une augmentation pour l'ensemble des avenants de 20,59 %

La commission des finances du jeudi 11 décembre a émis un avis favorable à l'unanimité à la signature de cet avenant.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat n°2023/015 avec la Société FCR, domiciliée 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY

Considérant les articles L.2194-1.2<sup>o</sup> et R.2194-2 ainsi que L.2194-1.3<sup>o</sup> et R.2194-5 du code de la commande publique,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20251219-DEL518122025-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2025  
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Page 1 sur 2

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat n°2023/15 Revêtement de sols et muraux (lot N°9) Construction d'une Maison de santé avec la Société FCR, 193 avenue Henri Barbusse 93700 DRANCY,

**DIT QUE** le nouveau montant du contrat sera de :

- Montant HT : 70 641,90 €
- Taux TVA : 20 %
- Montant TTC : 84 770,28 €

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire  
de cet acte dès sa transmission  
en Sous-Préfecture le**

La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A.  
de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter  
de sa publication ou notification.

Fait à Margency, le 19/12/2025

Le Maire,

